



COMMUNE DE COMMUNE DE CURIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Curienne s'est réuni Mairie de Curienne sous la présidence de Yohann JENNEPIN, suivant convocation transmise le vendredi 24 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOCHET Stephane, CHEVALIER Christian, DAYET Tiphaine, FERNANDES Cristina, HACQUARD Manon, HOLMIERES Stéphane, JENNEPIN Yohann, NARETTO Benjamin, PETITDEMANGE Stanislas, PUPPINI Régine, RASTELLO Patricia

Excusé ayant donné procuration : BARON Jean-Paul à BOCHET Stephane, HENRION Marie-Sophie à HACQUARD Manon, LACHARME Flavie à JENNEPIN Yohann

Absents : THILL Lionel

Secrétaire de séance : FERNANDES Cristina

2026-008 - BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : JENNEPIN Yohann



MAIRIE DE CURIENNE

Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

Après avoir constaté les résultats d'exécution du budget principal à la clôture de l'exercice 2025, tels qu'ils apparaissent dans le compte financier unique voté par délibération DCM 2026/02-01, soit :

- Résultat de la section de fonctionnement : 447 760,86 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement : -82 672,59 €
- Solde des restes à réaliser en section d'investissement : -43 073,30 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

Bien sûr
le Crédit

ID : 073-217300979-20260428-2026_008-DE

Il est proposé au conseil municipal d'affecter 125 745,89 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer les projets d'investissement 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** pour l'année 2026, de procéder à l'affectation de 125 745,89 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés ».

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 avril 2026

Le président de séance,
Yohann JENNEPIN

Le secrétaire de séance,
Cristina FERNANDES